



Buxières  
Buxerulles  
Woinville

# COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

## BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

### BULLETIN N° 80 du 25 février 2017

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2017 :**  
**Absents excusés : Olivier CHAZOT (pouvoir à J-Patrick POLIN) et Sophie BIANCHIN (pouvoir à Odile BEIRENS).**

#### **Avenant marché travaux logements Woinville : Lot n°4 – Electricité-Ventilation-Chauffage**

La Présidente ouvre la séance et rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux de rénovation de deux logements du bâtiment de la mairie de Woinville. Elle informe ses membres qu'au fil de ces travaux, des décisions pour améliorer efficacement les prestations se sont imposées.

**Remplacement d'un groupe VMC :** la VMC initialement installée desservait les 3 appartements en même temps. Elle a été remplacée par une VMC Hygro B par appartement. Par conséquent, la VMC ancienne devenait surdimensionnée, très consommatrice en énergie et bruyante pour le 3<sup>ème</sup> appartement.

D'autre part, le changement des appareillages et commandes électriques datant des précédents travaux soit il y a près de 25 ans, a été omis dans le programme de travaux.

Il est proposé un avenant pour procéder à ces deux types de remplacement.

-Le marché initial attribué à l'entreprise BRIZION - Lot n° 4 -Electricité-Ventilation-Chauffage électrique est de : 12 546,80 € HT

Avenant n°1 plus-value : 1 970,00 € HT

Nouveau montant du marché : 14 516,80 €HT – 15 968,48 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter l'avenant n° 1 fait à l'entreprise BRIZION pour un montant de 1 970,00 € HT

-Charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Avenant marché travaux logements Woinville : Lot n° 05 Plomberie-Sanitaires-Poêles à pellets**

L'installation de poêles à pellets dans les 2 appartements était prévue initialement. Or, au vu des possibilités d'affouages dont dispose la Commune, il apparaît plus judicieux d'installer un poêle mixte, c'est-à-dire pellets/bûches, dans le logement du rez-de-chaussée qui pourra supporter le poids de cet appareil de chauffage. Par ailleurs, les espaces en commun offrent la possibilité de stocker le bois nécessaire.

Un avenant est proposé pour l'installation d'un poêle mixte au rez-de-chaussée à la place d'un poêle à pellets.

-Le marché initial attribué à la société LHERITIER Lot n° 05 –Plomberie-Sanitaires-Poêles à pellets- est de 16 496,23 € HT

Avenant n°1 plus-value : 5 325,75 € HT

Nouveau montant : 21 821,98 € HT - 23 517,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter l'avenant n° 1 fait à l'entreprise LHERITIER pour un montant de 5 325,75 € HT

-Charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Avenant marché travaux logements Woinville : Lot n° 06 - Peinture-Sols souples**

La mise en peinture des appartements était initialement laissée à l'appréciation des locataires. Après discussion, il apparaît nécessaire de mettre en location des appartements peints pour

finaliser leur qualité. Il est proposé d'acquérir la peinture, la mise en peinture sera réalisée par l'employé communal.

-Un avenant est proposé pour commander la peinture des appartements à l'entreprise TONNES

-Le marché initial attribué à la société TONNES Lot n° 06 -Peinture-Sols souples- est de 13 440 € HT  
Avenant n°1 plus-value : 1 089,35 € HT

Nouveau montant : 14 529,35 € HT – 15 982,28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter l'avenant n°1 fait à l'entreprise TONNES d'un montant de 1089,35 € HT

-Charge Madame le Maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **Demande de subvention au CD55 pour le remplacement de l'abri bus à Buxières :**

La Présidente ouvre la séance et rappelle le projet d'aménagement de la Commune dans lequel il est prévu d'améliorer la place de l'église à Buxières. Dans ce projet, le remplacement de l'abri bus pour les scolaires est prioritaire car cet équipement est dégradé. De plus, il n'est plus en harmonie avec les abris bus des autres villages de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour :

-Accepter le devis de Tout en Bois de Xivray-Marvoisin pour un montant de 3 274, 96 € HT,

-Approuver le plan de financement suivant :

-CD 55 : 2 400,00 €

-Fonds propres de la Commune : 874,96 €

-Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Meuse au titre des Fonds territoriaux d'un montant de 2 400 €.

#### **Encaissement d'un chèque d'indemnité d'assurance :**

La Présidente ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal les dégâts causés par l'incendie dans le tuyau du poêle à pellets que Mme Christiane MATHEY a installé dans le logement communal qu'elle occupe au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie de Buxières.

Le sinistre étant dû à un défaut de tubage de la cheminée, la Commune a demandé à son assurance de prendre en charge la réparation des dommages avec l'installation d'un nouveau tubage.

L'indemnité accordée correspondant au montant de travaux s'élève à 1 543.88 €. L'assurance de la Commune, la CMAM à Bar-le-Duc vient d'envoyer un premier chèque de 771.94 € correspondant à 50 % des travaux de réparations le solde de 771.94 € sera versé sur justification de la dépense totale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette indemnité et charge Madame le Maire d'encaisser ce premier chèque ainsi que le chèque du solde.

#### **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police année 2017 :**

La Présidente ouvre la séance et rappelle le projet « Sécurité routière » initié en 2015 avec le concours de l'ADA de Commercy et la DDT. La pose de radars pédagogiques en 2016 donne de bons résultats. En effet, il est observé que dans la très grande majorité des cas, les conducteurs ralentissent significativement dès que le radar les a détectés. Aussi est-il envisagé de poser à l'emplacement des 2 radars mobiles, des radars fixes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par décision adoptée à 8 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour :

-Poser 2 radars à l'emplacement des radars mobiles,

-Accepter le devis de la société Est Girod pour un montant de 6 368,34 € HT

-Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Meuse dans le cadre du produit des amendes de police de l'année 2017.

#### **Demande de subvention DETR : Aménagements urbains et travaux de sécurité routière :**

La Présidente ouvre la séance et rappelle le projet « Sécurité routière » initié en 2015 avec le concours de l'ADA de Commercy et la DDT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par décision adoptée à 8 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour :

- Poser 2 radars à l'emplacement des radars mobiles,
- Accepter le devis de la société Est Girod pour un montant de 6 368,34 € HT,
- Charge Madame le Maire de demander une subvention auprès de la DETR 2017 d'un montant de 2547 €,
- Autorise Madame le Maire à mener à bien ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses H.T par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	%
Signalisation : 2 radars solaires	6 368,34 €	Aides Publiques : -DEPARTEMENT : (Amendes de police)	700,00 €	11 %
		-DETR :	2 547,00 €	40 %
		Autofinancement : Commune	3 121,34 €	49 %
<b>Total (coût global H.T de l'opération)</b>	<b>6 368,34 €</b>		<b>6 368,34 €</b>	<b>100%</b>

#### **Demande d'aide dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles : Chapelle des Bures :**

Il est rappelé le projet de mise en valeur du site de la Chapelle des Bures lequel offre un point de vue remarquable sur le paysage des Côtes et la plaine de la Woëvre et abrite une pelouse calcaire, classée au titre des Espaces Naturels Sensibles et se trouvant en zone N2000.

Le projet de mise en valeur se compose actuellement de deux phases : en 2017, une exploitation de la partie boisée pour dégager la pelouse calcaire et ouvrir le panorama et en 2018 la réalisation d'un outil pédagogique. Le mode de gestion est actuellement réalisé par chantier pédagogique avec le Parc naturel régional de Lorraine et la MFR de Damvillers.

Afin de procéder à l'ouverture de la pelouse calcaire, une exploitation des arbres est inscrite à l'état d'assiette 2017. Cette exploitation présente deux difficultés importantes qui se conjuguent : la densité des arbres car la coupe n'a pas été exploitée depuis plus de 25 ans et la pente. Et une contrainte, le manque de chemins de desserte adaptés pour évacuer les bois coupés. Aussi, suite à cette exploitation, des travaux spécifiques de restauration sont à prévoir. D'autant que le site fréquenté par les randonneurs doit être impérativement remis en sécurité.

Il est proposé de déposer une demande d'aide auprès du Département pour effectuer les travaux de renaturation après exploitation de l'ENS de la Chapelle des Bures.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'exécuter des travaux de renaturation après exploitation de l'ENS de la Chapelle des Bures
- D'accepter le devis présenté par l'ONF pour les postes :
  - Travaux environnementaux d'entretien de renaturation de sites dégradés : 7650,46 € HT
  - Elagage pour mise en sécurité des branches mortes et suspendues à l'aplomb du sentier : 1 903,07 € HT
  - Reprofilage du sentier existant à la mini pelle : 2 959,20 € HT
 Soit pour un montant total de : 12 512,73€ HT
- De demander une aide à hauteur de 50% de 12 512,73 € au Département de la Meuse au titre des ENS.

#### **Demande de subvention DETR pour les études « Avant Projets Détaillés » :**

Il est rappelé le projet global d'aménagement et de valorisation des espaces et du patrimoine de la Commune établi en 2015. Les aménagements des voiries d'accès au bus scolaire à Buxerulles et de la place des abbés Castillard à Woinville sont réalisés. Le travail de programmation se poursuit avec les études des aménagements de la place de la fontaine à Buxerulles et de la place située à

l'intersection de la Grande rue avec la rue de la fontaine à Buxières. Il est donc nécessaire de travailler à l'étude détaillée de ces deux aménagements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-De confier les Avant Projets Détaillés des aménagements de la place de la fontaine à Buxerulles et de la place située à l'intersection de la Grande rue avec la rue de la fontaine à Buxières au cabinet BPU de SURGY pour un montant de 8160 € HT

-D'approuver le plan de financement suivant :

-DETR : 3264 €

-Commune : 4896 €

-De solliciter une subvention auprès de la DETR 2017 (Axe 8 / Ingénierie territoriale) d'un montant de 3264 €

-D'autoriser Madame le Maire à mener à bien ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

-----  
**Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme :**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14 et suivants, R. 153-3 et suivants et L. 103-6 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 30 juin 2014 et du 02 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 25 avril 2016 ;

Madame le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la Commune à engager l'élaboration du PLU :

- Maintenir, améliorer et développer le caractère architectural lorrain et rural de la Commune qui en fait un atout à potentialiser (architecture préservée, pas de mitage, couronne de vergers, haies et prairies, zone Natura 2000...);

- Accueillir de nouveaux habitants ;

-Accueillir des acteurs économiques de manière générale et en particulier ceux liés à l'arboriculture, la viticulture, l'agriculture et la forêt, le tourisme... ;

- Tirer parti du Plan Paysage des Côtes de Meuse.

Madame le Maire rappelle également les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 30 juin 2014 :

- articles dans le bulletin municipal, information sur le site internet : distribution du PADD et d'une brochure d'information dans chaque foyer (boitage), mise à disposition à la mairie et dans le hall d'entrée de la mairie ouvert en permanence

- réunion avec les associations et les groupes économiques : réunion de travail le 02 février 2016

- réunion publique avec la population : le 15 mars 2016 (présentation du diagnostic et du PADD) et le 29 novembre 2016 (présentation du projet de PLU : PADD, OAP, règlement)

- exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté : panneaux de présentation de la démarche d'élaboration du PLU en mairie

- dossier disponible en mairie ou communiqué par téléchargement aux personnes qui le demandent,

Dans le cadre de la concertation, les principaux échanges ont porté sur :

-La projection démographique du projet de PLU,

-La réduction de la surface constructible,

-L'accueil de nouveaux habitants,

-La constructibilité des bâtiments agricoles en zone Naturelle,

-Le maillage de liaisons douces dans la commune et vers les communes voisines,

-La protection du paysage (vergers, haies), son rôle dans la qualité de vie et l'économie touristique,

-Le développement économique (artisans, commerces),

-La place de l'élevage, la situation de l'agriculture,

- L'avenir de l'économie des vergers,
- La protection des populations contre les effets sur la santé des traitements des vergers et terres agricoles.

Les remarques formulées lors de la concertation ont bien été intégrées dans la réflexion et dans la construction du projet de PLU.

Madame le Maire rappelle le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables et les principales règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE TIRER** un bilan favorable de la concertation ;
- **D'ARRETER** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE SOUMETTRE** pour avis le projet de PLU, conformément à l'article L. 153-16 :

Aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;

- A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Le projet de plan sera également soumis à l'avis de l'autorité environnementale en vertu de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme ;

Le projet de plan arrêté est également soumis à leur demande aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;

Le projet de plan arrêté sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le maire.

Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Elle sera transmise à Madame la Préfète.

### **Stage inventaires et plans de gestion des haies et des vergers :**

La Présidente ouvre la séance et rappelle la richesse économique et culturelle du paysage des côtes dans lequel est installée la Commune. Conscientes des enjeux représentés, les Communautés de Communes Côtes de Meuse Woëvre et Canton de Fresnes se sont associées pour la mise en œuvre d'un Plan Paysage sur le secteur des Côtes de Meuse. L'objectif étant de préserver la qualité paysagère très diversifiée, de renommée et ses savoir-faire (arboriculture, viticulture, haies, relief de côtes, points de vue, prairies, architecture caractéristique des villages lorrains) afin d'en tirer parti économiquement.

La Commune est directement concernée par ces enjeux et d'ailleurs son projet de PLU les prend en compte. C'est pourquoi, elle participe expérimentalement au travail engagé avec 7 autres communes dans le Plan Paysage. Aussi, afin de mieux connaître la situation dans la Commune et de se situer dans le cadre du travail du Plan Paysage, il est nécessaire de faire un inventaire complet des vergers et des haies avec propositions de plans de gestion. Dans cet objectif, un stage de 6 mois est proposé. Ce stagiaire sera encadré par le Parc naturel régional de Lorraine lequel accompagne le Plan paysage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-De retenir la candidature de Monsieur Clément HUEBRA, actuellement en master 2 Espace Rural à l'Université de Bourgogne, pour la durée du 6 mars au 6 septembre 2017,

-De lui verser une indemnité mensuelle d'un montant de 554,40 €,

-De louer à Monsieur HUEBRA, le logement situé au 3, grande rue à Buxières au tarif de 275 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017,

-De ne pas mettre en recette le loyer de mars en compensation de la gêne occasionnée par des travaux de mise en état complémentaire,

-D'autoriser Madame le Maire à mener à bien ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Programme de travaux forestiers pour l'année 2017** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux forestiers pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis de l'ONF concernant les travaux suivants :

**Travaux sylvicoles :**

- Premières éclaircies non commercialisables : localisation parcelles 5 et 6,
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée : localisation parcelles 5 et 6.

**Pour un montant total estimé à 12 610.00 € HT.**

## INFORMATIONS

### ASSAINISSEMENT : POUR LES INSTALLATIONS IMPACTANTES

**Les propriétaires d'installations non conformes avec impact** sont invités à la réunion organisée par la communauté de communes le **jeudi 9 mars à 19h salle communale de Buxieres** ; ils ont reçu un courrier d'invitation.

### RAMASSAGE DES SACS DE TRI ET BARRIERE DE DEGEL

En période de dégel, le Département installe sur les routes départementales, des panneaux « Barrière de Dégel » interdit aux véhicules de plus de 7,5t. Seuls les camions collectant les ordures ménagères sont autorisés à circuler. **Les sacs de tri ne sont pas ramassés.** Cette année, une information a été affichée sur les panneaux des mairies et a circulé par le bouche à oreille car il y a eu peu de temps entre la pose de ces panneaux, l'information aux communes et le jour de ramassage empêché. **Aussi pour l'année prochaine**, à l'époque des barrières de dégel, lorsque vous voyez que votre sac n'est pas ramassé, **nous vous remercions de ne pas le laisser dehors ; il sera évacué à la prochaine date fixée au calendrier.**



### RELEVÉ DES COMPTEURS ELECTRIQUES :

ERDF nous informe que les compteurs électriques seront relevés par les employés de la société OTIFrance le **24/03/2017 à Woinville et à Buxerulles** et le **27/03/2017 à Buxières**. En cas d'absence vous pouvez communiquer vos index par internet : [www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr), par téléphone 0820 333 433 ou avec la carte Auto-Relève.

### CONSEILLERS DU SALARIÉ :

Dans les entreprises non pourvues d'organismes représentatifs du personnel, le salarié convoqué à un entretien de licenciement ou aux entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle peut se faire accompagner d'un « conseiller du salarié ».

Une liste établie par arrêté préfectoral est à la disposition des salariés à la mairie ou bien sur <http://grand-est.direccte.gouv.fr/Meuse>

### UNE INVITATION A LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TOURISME DE LA MEUSE

Le Département de la Meuse a mandaté le cabinet MAHOC pour élaborer le schéma de développement touristique de la Meuse 2017-2021. L'ensemble des acteurs est invité à faire part de ses avis, expériences, remarques et suggestions **jusqu'au 28 février**.

Sur le blog [www.meuse-tourisme2012.com](http://www.meuse-tourisme2012.com)

### SORTIES NATURE : Découverte nocturne des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons...) aux étangs des Bercettes à Neuville en Argonne le vendredi 3 mars 2017 de 19h à 21h.

Sortie gratuite-inscription obligatoire au 06.45.33.16.56 (Loïc LAMBERT) CPIE de Meuse.

**Nuit de la chouette : vendredi 10 mars à 19h salle René Bertin à Ville-sur-Yron.** Diffusion du film « *Les Ailes de la Nuit* », grand prix du Festival de l'Oiseau et de la Nature d'Abbeville en 2007 puis écoute des oiseaux nocturnes. Pot convivial.

Inscriptions auprès de Mathieu JUNGER – Parc naturel régional de Lorraine : 03 83 84 25 15 ou [mathieu.junger@pnr-lorraine.com](mailto:mathieu.junger@pnr-lorraine.com)

## CREUSEMENT ET RESTAURATION DE MARES



Les mares régulent l'écoulement des eaux. Faune et flore spécifiques y trouvent leur habitat de prédilection. Elles servent aussi à abreuver les troupeaux et à faire de la pisciculture. Malheureusement celles-ci disparaissent en Lorraine. Le Parc naturel régional aide les propriétaires privés à restaurer ou à créer des mares grâce à un partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, le FEDER (Fonds Européen) et la Fondation du Patrimoine.

C'est dans ce cadre qu'Yves et Annie LOMBARD ont mis à disposition une friche marécageuse pour creuser une mare. Hors de ce dispositif mais participant tout autant à cet objectif de préservation des mares et de qualité du paysage, Edmond VUILLAUME, disposant des engins, a créé une mare dans l'un de ses terrains. Celle-ci régulera les apports d'eau des alentours et un abreuvoir alimente les vaches.

La création de mares est soumise à l'autorisation du maire et de la DDT.



### **A RETENIR : « DIMANCHE DECOUVERTE » le 10 Septembre 2017**

La commission (et comité) Action Culturelle et Economique (CAEC) prépare une journée de découverte de la Commune. Gîtes, activités artisanales, centre équestre, producteurs... se mobilisent pour accueillir les visiteurs qui pourront les découvrir au moyen d'un parcours pédestre ou à faire en voiture. Plusieurs lieux d'animation seront organisés dans chaque village, les gîtes seront ouverts à la visite. Les propriétaires de maisons à vendre sont invités à profiter de cette journée pour faire connaître leur bien. Des animations musicales sont prévues et les habitants musiciens sont bienvenus.

Les habitants qui souhaitent participer sont invités à prendre contact auprès de la mairie ou auprès des membres de la CAEC : Patricia VIEVILLE CHANTRAINE, Jean-Luc VUILLAUME, André NOEL, Pascal BOTTESINI, Jean-Patrick POLIN, Olivier CHAZOT, Marianne HEINTZ, Sophie BIANCHIN, Amandine FLOQUET, Odile BEIRENS.

Le pré programme sera diffusé lors du prochain bulletin.

Odile BEIRENS